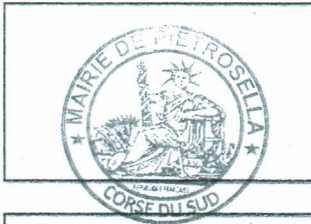


PRÉFECTURE 2A - BCT - 07 - 12 - 2017



N°/ 60/2017 / /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION: 20 novembre 2017	DATE D'AFFICHAGE:	NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 15 PRESENTS: 8 REPRESENTES : 1 VOTANTS: 9 Pour: 9 Abstention : 0 Contre: 0
---	--------------------------	---

OBJET : Concession des plages naturelles.

L'an deux mille dix-sept, le 5 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. LUCCIONI Jean-Baptiste, Maire

Etaient présents:

M. LUCCIONI Jean-Baptiste; M. LUIGI Jacques; M. MUZI Jean-Gérard ; Mme PIETRINI Gilberte; M. CASAMARTA Paul-Antoine ; M. PAGANINI Jean-Claude ; Mme CIUCCI Marie Thérèse ; Mme MONDOLONI Béatrice ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: Mme MARIANI Valérie avait donné pouvoir pour voter en son nom à Mme CIUCCI Marie-Thérèse

Absents: Mme BRUSCHI Maude ; Mme FONT Suzanne; M. ANTONA Stéphane ; Mme FRIGARA Nathalie ; M. GUGLIELMI Pierre ; M. POLI Jacques.

M. LUIGI Jacques a été élu secrétaire.

Le Maire expose qu'il a sollicité auprès de M. le Préfet, par courrier du 8 mars 2017, l'attribution d'une concession des plages naturelles, représentant 8 plages et 5 criques sur l'ensemble du littoral communal,

que le dossier réglementaire a été élaboré par le bureau d'études ICTP comprenant notamment une évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000,

que le service chargé de la gestion du Domaine Public Maritime a proposé à M. le Préfet un avis favorable sur ce dossier suite à l'instruction administrative et les avis conformes et/ou favorables avec recommandations et la bonne prise en compte par la commune,

que le Conseil des Sites de Corse en formation nature, paysages et sites a émis un avis favorable moins 2 abstentions en date du 18 octobre 2017 suite à la bonne prise en compte des recommandations notamment environnementales par la commune,

que l'attribution d'une concession de plage est préalablement soumise à enquête publique, prévue début janvier 2018.

Le Maire expose la suite des étapes de la procédure ;

Considérant qu'il serait de bonne administration que ce projet soit entériné par l'assemblée municipale,

Le Maire soumet, pour approbation, le dossier d'aménagement, d'exploitation et d'entretien des plages.

le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le dossier d'aménagement, d'exploitation et d'entretien des plages

AUTORISE le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire :

Jean Baptiste LUCCIONI



Le Maire est tenu sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire